

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-52 à D337-94, portant règlement général du Baccalauréat Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL, Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média, est constitué comme suit pour la session 2021-06 :

**Président**

M. Jean-Luc POZZO

UB UNIVERSITE DE BORDEAUX TALENCE  
EMPLOIS PARTICULIERS ACTIONS DIVERSES

**Vice-présidente**

Mme Laure SAUVINEAU  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF HORS CLASSE

LP TOULOUSE LAUTREC BORDEAUX  
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS  
APPLIQ

**Membre de l'enseignement**

Mme Julie CAILLEBA  
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CLASSE NORMALE

LP SAINT GENES BORDEAUX  
MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES

Mme Charlotte PONTAILLIER  
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

SGT LP L. DE VINCI BLANQUEFORT  
BLANQUEFORT  
ENSEIGNEMENT LETTRES ESPAGNOL

**Membre professionnel**

M. Régis BOUGUEN

- PROFESSIONNEL SALARIÉ GIRONDE  
BORDEAUX  
FONCTION ADMINISTRATIVE

Mme Aude MILLET

- PROFESSIONNEL EMPLOYEUR GIRONDE  
BORDEAUX  
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 8 décembre 2022

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

